

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 20 février 2018 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2017-0092 59-61, rue Armand, lot 6 008 153 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge latérale gauche (nord-est) de 0,91 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige des marges latérales minimales de 2 mètres dans la zone C-728.

DM2017-0094 165, rue Saint-Laurent, lot 4 862 350 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation d'une entrée charretière du côté du boulevard Pie-XII avec une distance de 1 mètre de l'autre entrée charretière existante, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige que la distance minimale entre deux entrées charretières sur un même terrain soit d'au moins 6 mètres.

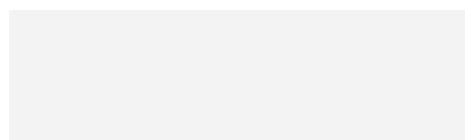
DM2017-0096 168, rue Napoléon, lot 4 514 056 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge avant de 4,33 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-561.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 26 janvier 2018.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe